

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

Aucune information.

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### **La compagnie de Fiducie Citi Canada**

(nom utilisé au Québec par Citi Trust Company Canada)

Avis d'annulation de permis

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S 29.01

Avis est donné par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 9 février 2017, en application des pouvoirs qui lui sont conférés par *la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01, le permis de société de fiducie de La compagnie de Fiducie Citi Canada (nom utilisé au Québec par Citi Trust Company Canada).

Cette annulation est effectuée à la suite du retrait complet des activités de fiducie au Québec de cette société.

Le siège de la société est situé au 100-5900 Hurontario Street, Mississauga, Ontario, L5R 0B8.

À partir du 9 février 2017, cette société n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités de fiducie.

Fait le 9 février 2017

Autorité des marchés financiers

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.